

Rapport du Président

Commission Permanente du
Vendredi 26 septembre 2008

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° 2008-10-2-5

Service consulté

**Soutien aux associations oeuvrant dans le domaine de l'enseignement
supérieur et de la recherche
Association "Prix Bartholdi" et Société des Amis des Universités de l'Académie
de STRASBOURG**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'Association "Prix Bartholdi" et une subvention de fonctionnement de 1 000 € à la Société des Amis des Universités de l'Académie de STRASBOURG.

Chaque année, le Département participe au fonctionnement d'associations oeuvrant dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2008 – Programme F025 – Enseignement supérieur et recherche.

L'Association « Prix Bartholdi » sollicite la participation du Département au fonctionnement de l'association à hauteur de 3 000 € pour l'organisation du Prix Bartholdi 2008.

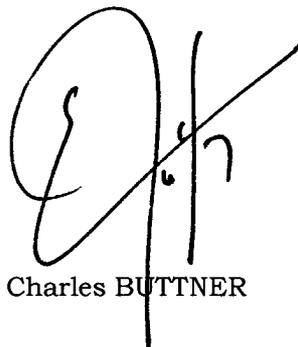
La Société des Amis des Universités de l'Académie de STRASBOURG sollicite également le Conseil Général pour participer au fonctionnement de l'Association à hauteur de 1 000 € pour l'organisation des Prix de thèse 2008.

Vous trouverez ci-après une fiche descriptive pour chacune des deux actions.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'Association « Prix Bartholdi » pour l'organisation du Prix Bartholdi 2008,
- d'accorder une subvention de fonctionnement de 1 000 € à la Société des Amis des Universités de l'Académie de STRASBOURG pour l'organisation des Prix de thèse 2008,
- de prélever les crédits correspondants sur le Programme F025, chapitre 65, enveloppe 17321, nature 6574, fonction 93 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Association Prix Bartholdi

L'Association Prix Bartholdi sollicite la participation du Département au fonctionnement de l'association pour 2008 à hauteur de 3 000 €, montant identique à celui alloué en 2007.

Créé en 2001, comme contribution à l'année européenne des langues, le Prix Bartholdi est le seul prix transfrontalier (France/Allemagne/Suisse) dans le domaine de l'enseignement supérieur universitaire de la région du Rhin Supérieur. Depuis 2003, il est organisé par cette association.

L'objectif est de promouvoir la dimension internationale des cursus universitaires économiques et, plus généralement, la mise en place de cursus binationaux ou trinationaux dans la région du Rhin Supérieur et de récompenser des personnalités pour leurs efforts particuliers en faveur de la coopération transfrontalière.

Le budget prévisionnel s'élève à 44 000 € répartis comme suit :

En dépenses :

Achats petits matériels, fournitures, invitations, diplômes	3 200 €
Location des locaux pour la cérémonie	3 400 €
Frais postaux, télécommunications, déplacements	5 150 €
Charges de personnel	5 000 €
Récompenses aux lauréats Prix Bartholdi	16 500 €
Mise à disposition gratuite locaux de l'association	6 000 €
Prestations	750 €
Cocktail cérémonie	<u>4 000 €</u>
Total	44 000 €

En recettes :

Cotisations des membres	350 €
Conseil Régional	3 000 €
Conseil Général du Bas-Rhin	3 000 €
Conseil Général du Haut-Rhin	3 000 €
Sponsors	22 000 €
Fonds propres de l'Association	1 900 €
Prestations	750 €
Mise à disposition gratuite des locaux	6 000 €
Prise en charge du cocktail	<u>4 000 €</u>
Total	44 000 €

D'après les renseignements obtenus, la Région et le Conseil Général du Bas-Rhin pourraient allouer une subvention de 2 500 €. La Communauté Urbaine de STRASBOURG prendra en charge le cocktail lors de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le 7 novembre 2008 au Parlement Européen de STRASBOURG pour un montant de 4 000 €.

Depuis 2004, le Département du Haut-Rhin met également à disposition de l'association des locaux à COLMAR, 48 avenue de la République, moyennant un loyer annuel symbolique d'un euro, mais représentant une contribution annuelle du Département de 6 000 €.

Il vous est proposé de réserver une suite favorable à cette demande et d'allouer à l'association une aide de 3 000 € pour 2008.

Société des Amis des Universités de l'Académie de STRASBOURG

La Société des Amis des Universités de l'Académie de STRASBOURG (SAUAS) sollicite le Département en vue d'un soutien financier pour l'année 2008.

Fondée en 1920 à STRASBOURG, la SAUAS s'est donnée pour tâche de drainer des aides de toutes provenances susceptibles de concourir au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'Académie de Strasbourg.

Elle participe au financement de colloques internationaux, de groupes de recherche, d'éditions d'ouvrages scientifiques, des « Presses Universitaires de Strasbourg ». Elle s'occupe également de l'accueil d'étudiants étrangers et verse des bourses à des étudiants méritants.

Depuis 2003, elle organise les « Prix de thèse » annuellement décernés à 12 lauréats des quatre Universités alsaciennes, dont l'Université de Haute-Alsace. Chaque prix est doté d'un chèque de 1 500 €.

De par ses activités, cette association participe activement au rayonnement et au développement de l'attractivité des universités alsaciennes.

Le budget prévisionnel 2008 de l'association s'élève à 69 240 € répartis comme suit :

<u>En dépenses :</u>		<u>En recettes :</u>	
Achats	1 000 €	Subventions prix de thèse	17 000 €
Services extérieurs	18 500 €	Cotisations	11 000 €
Charges de personnel	11 000 €	Plus values financières	<u>41 240 €</u>
Charges financières	5 000 €		
Dotations aux amortissements	740 €		
Bourses et subventions	<u>33 000 €</u>		
TOTAL :	69 240 €		69 240 €

Les plus values financières d'un montant de 41 240 € correspondent aux revenus générés par le portefeuille d'actions et d'obligations que possède l'association et qui est géré sans spéculation. Ce portefeuille a été constitué suite à la vente d'un bien immobilier. Ce montant permet de réduire significativement les subventions qu'elle sollicite auprès des collectivités territoriales et des entreprises privées alsaciennes. Sans ce portefeuille, elle ne pourrait continuer à exercer ses activités.

Le Conseil Général du Bas-Rhin attribuera une subvention de 1 200 € et la Région Alsace allouera une aide de 1 500 €.

Il vous est proposé de soutenir l'association en 2008, mais de limiter notre aide à 1 000 € (en 2006 et 2007, une subvention respective de 1 200 € avait été accordée).